

**AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE
AU GRADE DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – 2024
FILIERE CULTURELLE – CATEGORIE A**

**LES CENTRES DEPARTEMENTAUX OU INTERDEPARTEMENTAUX DE GESTION
ORGANISENT POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION
INTERNE AU CADRE D'EMPLOIS DES PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION
<p>1 - Article 5 du décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, art dramatique, arts plastiques) : peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude (prévue au 2° de l'article 3) correspondant à la spécialité dans laquelle ils ont fait acte de candidature, après examen professionnel, les fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe.</p> <p>2 - Les candidats aux examens professionnels doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions (article 8 - alinéa 2 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié), soit pour cette session le 26 octobre 2023.</p> <p>3 - L'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale indique : « Les candidats peuvent subir les épreuves d'un concours ou d'un examen professionnel prévu aux articles 39 et 79 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier. »</p> <p>L'application combinée de ces diverses dispositions autorise à participer à cet examen professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - les <u>fonctionnaires</u> en activité à la clôture des inscriptions – soit au 26 octobre 2023 (article 8 du décret n° 2013-593 modifié) - justifiant au 1^{er} janvier 2024 - d'au moins <u>9 années de services effectifs dans les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe</u> (anciennes dénominations : assistant et assistant spécialisé d'enseignement artistique) <p>Les services effectués en qualité de contractuel de droit public ne peuvent être comptabilisés au titre de l'ancienneté requise pour l'accès à cet examen professionnel.</p>	<p>Epreuve d'admissibilité : à partir du 5 février 2024 (date nationale)</p> <p>Les plannings et lieux de déroulement seront établis par chaque centre de gestion organisateur en fonction des spécialités et le cas échéant des disciplines.</p>	<p>Période de retrait des dossiers d'inscription ou d'inscription en ligne : du mardi 12 septembre 2023 au mercredi 18 octobre 2023</p> <p>Date limite de dépôt des dossiers d'inscription (cachet de la poste faisant foi ou dépôt sur l'espace sécurisé du candidat) ou de validation en ligne de l'inscription : Jeudi 26 octobre 2023</p> <p>Toutefois, les dossiers pourront être complétés jusqu'au 5 février 2024 (cachet de la poste faisant foi ou pour certains documents par dépôt sur l'espace sécurisé du candidat)</p>

**POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT CET EXAMEN PROFESSIONNEL EN FONCTION DES SPECIALITES ET DISCIPLINES,
IL CONVIENT DE S'ADRESSER AUX CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS INDICUES CI-DESSOUS**

Spécialités	Disciplines	Organisateur	Site Internet
Musique	Violon	CDG 13	www.cdg13.com
	Alto	CDG 25	www.cdg25.org
	Violoncelle	CDG 06	www.cdg06.fr
	Contrebasse	CIG Petite Couronne	www.cig929394.fr
	Flûte traversière	CDG 67	www.cdg67.fr
	Hautbois	CDG 59	www.cdg59.fr
	Clarinete	CDG 69	www.cdg69.fr
	Basson	CDG 31	www.cdg31.fr
	Saxophone	CDG 44	www.cdg44.fr
	Trompette	CDG 62	www.cdg62.fr
	Cor	CDG 38	www.cdg38.fr
	Trombone	CDG 37	www.cdg37.fr
	Tuba	CDG 44	www.cdg44.fr
	Piano	CDG 69	www.cdg69.fr
	Orgue	CDG 45	www.cdg45.fr
	Accordéon	CDG 77	www.cdg77.fr
	Harpe	CDG 44	www.cdg44.fr
	Guitare	CDG 73	www.cdg73.fr
	Percussions	CDG 63	www.cdg63.fr
	Direction d'ensembles instrumentaux	CIG Grande Couronne	www.cigversailles.fr
	Chant	CDG 35	www.cdg35.fr
	Direction d'ensembles vocaux	CIG Grande Couronne	www.cigversailles.fr
	Musique ancienne (tous instruments)	CDG 25	www.cdg25.org
	Musique traditionnelle (tous instruments)	A définir	
	Jazz (tous instruments)	CDG 63	www.cdg63.fr
	Musique électroacoustique	CDG 06	www.cdg06.fr
	Professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées (tous instruments)	CDG 35	www.cdg35.fr
	Accompagnateur (musique et danse)	CDG 59	www.cdg59.fr
	Professeur d'accompagnement (musique et danse)	CIG Petite Couronne	www.cig929394.fr
	Formation musicale	CDG 54	www.cdg54.fr
Culture musicale	CIG Petite Couronne	www.cig929394.fr	
Ecriture	CIG Petite Couronne	www.cig929394.fr	
Professeur chargé de direction (musique, danse, art dramatique)	CIG Grande Couronne	www.cigversailles.fr	
Danse	Danse contemporaine	CDG 33	www.cdg33.fr
	Danse classique	CDG 33	www.cdg33.fr
	Danse jazz	CDG 76	www.cdg76.fr
Art dramatique	Pas de discipline pour cette spécialité	CIG Grande Couronne	www.cigversailles.fr
Arts plastiques	Pas de discipline pour cette spécialité	CDG 34	www.cdg34.fr